

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-septième session du Comité permanent
Johannesburg (Afrique du Sud), 4 octobre 2016

COMPTE RENDU

1. Remarques d'ouverture du Secrétaire-général*Pas de document*

Le Chef des Organes directeurs et services des conférences souhaite la bienvenue aux participants au nom du Secrétaire-général.

Questions de procédure

2. Élection du bureau.....*Pas de document*

Le Chef des Organes directeurs et services de conférence, au nom du Secrétaire général, en tant que président temporaire de la session, confirme que, suite aux élections, à la 17^e session de la Conférence des Parties (CoP17), les membres actuels du Comité permanent sont:

Afrique: Congo (Tchad suppléant), Éthiopie (Kenya suppléant), Namibie (Madagascar suppléant) et Niger (Maroc suppléant);

Asie: Chine (Japon suppléant), Indonésie (Népal suppléant) et Koweït (la République de Corée suppléant);

Amérique centrale et du Sud et Caraïbes: Bahamas (République dominicaine suppléant), Guatemala (Honduras suppléant) et Pérou (Brésil suppléant);

Europe: Hongrie (Pologne suppléant), Israël (Albanie suppléant), Portugal (Belgique suppléant) et Fédération de Russie (Géorgie suppléant);

Amérique du Nord: Canada (Mexique suppléant);

Océanie: Nouvelle-Zélande (Australie suppléant);

Gouvernement dépositaire: Suisse;

Précédent pays hôte: Afrique du Sud; et

Prochain pays hôte: Sri Lanka.

Tous les membres du Comité permanent sont présents à la session, sauf le Congo (dont le suppléant, le Tchad, est présent) et Sri Lanka.

Le Canada est nommé nouveau président du Comité permanent. La Chine est nommée vice-présidente. Ces nominations sont acceptées par le Comité, par acclamation.

Il y a deux nominations de vice-présidents suppléants: le Niger et la Fédération de Russie. Le Comité décide que le président et le vice-président consulteront les membres du Comité permanent, dans la période intersessions, pour choisir un vice-président suppléant.

Mme Caceres, représentante du Canada, prend la présidence pour le reste de la session. Elle remercie les membres du Comité pour ce privilège et pour la confiance qu'ils témoignent à son pays.

Les représentants de l'Afrique (Namibie), l'Asie (Chine, Indonésie et Koweït), l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (Bahamas), l'Europe (Israël et la Fédération de Russie), l'Amérique du Nord (Canada), et l'Océanie (Nouvelle-Zélande); et le Tchad interviennent durant la discussion sur ce point.

3. Ordre du jour..... SC68 Doc. 3

Le Secrétariat présente le document SC68 Doc. 3.

Il n'y a aucune intervention.

Le Comité adopte l'ordre du jour provisoire figurant dans le document SC68 Doc. 3.

4. Adoption du règlement intérieur..... SC68 Doc. 4

Le Secrétariat présente le document SC68 Doc. 4.

Le Comité permanent prend note du règlement intérieur du Comité permanent modifié à sa 65^e session et figurant en annexe à ce document.

Il n'y a aucune intervention.

5. Mise en place de groupes de travail.....*Pas de document*

Le Secrétariat présente ce point de l'ordre du jour.

Le Comité permanent décide de chefs de file pour chacun des thèmes suivants:

<u>Annotations:</u>	Canada et Namibie;
<u>Annexe III:</u>	Nouvelle-Zélande;
<u>Guépards:</u>	Koweït et Niger;
<u>Cybercriminalité:</u>	Kenya;
<u>Réduction de la demande:</u>	États-Unis d'Amérique;
<u>Utilisation des articles confisqués:</u>	Israël et Suisse;
<u>Systèmes électroniques et technologies de l'information:</u>	Suisse;
<u>Sécurité alimentaire et moyens d'existence:</u>	Chine et Afrique du Sud;
<u>Plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI):</u>	Kenya;
<u>But des codes de transaction:</u>	Canada;
<u>Rhinocéros:</u>	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;
<u>Règlement intérieur:</u>	Canada, Chine et Israël;
<u>Communautés rurales:</u>	Éthiopie et Namibie;
<u>Esturgeons:</u>	Fédération de Russie; et
<u>Traçabilité:</u>	Mexique et Suisse;

Le Comité permanent décide que les chefs de file de chaque thème collaboreront avec le Secrétariat pour préparer les documents nécessaires, le cas échéant, à temps pour les soumettre à la 69^e session du Comité permanent.

Le Comité permanent décide que toute Partie ou tout observateur peut contacter, à tout moment, tout chef de file pour exprimer son intérêt à participer au groupe de travail concerné et formé durant la 69^e session du Comité permanent.

Le Comité permanent décide en outre que la Norvège présidera le sous-comité des finances et du budget (SCFB).

Le Secrétariat explique que, par le passé, le Comité a établi un sous-groupe MIKE/ETIS chargé de superviser les deux programmes et que, selon son cahier des charges précédent:

- a) *Le sous-groupe MIKE/ETIS se compose habituellement de huit membres appartenant au Comité permanent: deux d'Afrique anglophone, deux d'Afrique francophone, deux d'Asie et deux d'Europe ou d'Amérique du Nord.*
- b) *les membres du sous-groupe MIKE/ETIS doivent être des Parties membres (et dans certains cas des membres suppléants) du Comité permanent qui: a) participent à l'application sur le terrain du programme MIKE; b) financent ou soutiennent activement MIKE ou ETIS; ou c) témoignent un intérêt particulier pour la mise en œuvre et le développement de MIKE et d'ETIS.*

Le Comité permanent décide de la composition suivante pour le sous-groupe MIKE/ETIS:

Quatre États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique (2 anglophones et 2 francophones): Congo, Éthiopie, Niger et Namibie;

Deux États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie: Chine et Indonésie; et

Deux représentants de l'Europe et de l'Amérique du Nord: Belgique et Canada.

Le Japon et les Émirats arabes unis expriment leur intérêt à se joindre au sous-groupe MIKE/ETIS.

Les représentants de l'Afrique (Congo, Éthiopie, Namibie et Niger), l'Asie (Chine, Indonésie et Koweït), l'Europe (Israël, Fédération de Russie), l'Amérique du Nord (Canada), et l'Océanie (Nouvelle-Zélande); ainsi que le Gouvernement dépositaire (Suisse); le précédent pays hôte (Afrique du Sud); l'Allemagne, la Belgique, le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Kenya, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne; et le Fonds mondial pour la nature interviennent durant la discussion sur ce point.

6. Autres questions*Pas de document*

Il n'y a aucune intervention.

7. Fixation de la date et du lieu de la 69^e session*Pas de document*

Le Comité prend note que sa 69^e session pourrait avoir lieu à Genève, Suisse, du 4 au 8 décembre 2017.

8. Allocutions de clôture*Pas de document*

Le Secrétaire-général remercie les membres du Comité et tous les autres participants.